



Bulletin d'adhésion 2018

Pour le calendrier papier, **à retourner impérativement avant le 31 décembre 2017** (cachet de la poste faisant foi). Ensuite, inscription uniquement sur internet. **Dans les deux cas**, joindre obligatoirement un chèque de cotisation : **23 €** (jusqu'à 3 manifestations maximum) à l'ordre de Brocantes en Bourbonnais.

Votre brocante : (Seuls les renseignements encadrés figureront sur le calendrier)

Merci de nous retourner 1 exemplaire par manifestation.

Date prévue (p. ex. dim. 27 mars)	
Commune	
Lieu de la manifestation (p. ex. Bourg)	
Appellation (uniquement si différent de Brocante, Vide-grenier, Foire aux puces)	
Nom de l'association	
<u>Renseignements et/ou réservations :</u>	
Téléphone 1	
(max. 3 valeurs!) Téléphone 2	
E-mail ou téléphone 3	

Date de référence habituelle (ex. 1er mai, 3e dimanche de juin...) : _____

Renseignements facultatifs :

Ancienneté de la brocante (ex. 8^e) : _____

Nombre d'exposants prévus : _____

Prix de l'emplacement : _____

Votre association : (pour que nous puissions vous contacter le cas échéant)

Président(e) : _____

Son téléphone : _____

Secrétaire / Trésorier(-ière) : _____

Son téléphone : _____

Adresse postale : (important pour que nous puissions vous envoyer reçu et convocation à l'AG)
(Merci d'indiquer le nom du destinataire si l'adresse diffère du siège social)

Adresse e-mail valide et consultée régulièrement : _____

Cadre réservé à Brocantes en Bourbonnais

Cachet de la poste		Date de saisie	
Règlement	<input type="checkbox"/> chèque n°	<input type="checkbox"/> espèces	
	<input type="checkbox"/> facture, date :	<input type="checkbox"/> virement	
Banque	<input type="checkbox"/> BP	<input type="checkbox"/> CA	<input type="checkbox"/> CE
	<input type="checkbox"/> CM	<input type="checkbox"/> LBP	<input type="checkbox"/> SG
	<input type="checkbox"/> ...		
Brocantes multiples	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui : n° 1 – 2 – 3 de 2 – 3	

MERCI DE BIEN VOULOIR REMPLIR LISIblement CE FORMULAIRE.
SEULS LES BROCANTES ET VIDE-GRENIERS SERONT ACCEPTÉS.
N'oubliez pas de signaler les changements de bureau en cours d'année !